

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le nombre de postes de travail installé dans l'hôtel de communauté a sensiblement augmenté ces dernières années ; cette évolution est notamment liée :

- à l'augmentation du nombre de membres de l'exécutif et à l'affectation de personnel à leur service,
- aux recrutements consécutifs à la mise en place de nouvelles missions (DAEI, mission grands projets, réseau intermédiaire, unité arbres de la voirie...),
- à la place de l'informatique dans l'organisation communautaire qui nécessite des zones de formation, de test de matériel et de nouvelles compétences implantées en permanence dans l'hôtel de communauté (service SVP, maintenance).

Les services communautaires travaillent avec des appuis ponctuels qui nécessitent également des zones de travail aménagées comme le recours à des emplois non permanents tels que les CEC, les CES, les responsables de contrat d'études et les stagiaires de longue durée.

De plus, dans le courant de l'année, le département développement urbain souhaite réintégrer, dans l'hôtel de communauté, l'équipe "mission Gerland", soit huit agents.

L'ensemble de ces raisons a conduit à rechercher des locaux proches de l'hôtel de communauté, entièrement occupé, pour installer des services.

Dans un premier temps, l'aménagement de l'immeuble communautaire situé rue des Rancy avait été envisagé.

Or, cet immeuble, qui héberge également une subdivision de la voirie, doit retrouver sa vocation initiale de logements, puisqu'il a été décidé de favoriser sa réhabilitation par l'OPAC du Grand Lyon et de créer, dans les locaux libérés, douze logements, un local commercial en rez-de-chaussée ou un ou deux logements pour handicapés.

Cette réhabilitation permet, en outre, d'impulser la restructuration de l'îlot Voltaire. L'immeuble, construit sur un terrain des HCL et dont le bail emphytéotique est expiré, est évalué à 2 MF.

Une autre solution a donc été recherchée. La libération de locaux dans un immeuble en copropriété situé 203, rue Garibaldi à proximité de l'hôtel de Communauté offre une possibilité intéressante.

Il s'agit d'un bâtiment indépendant de 1300 mètres carrés sur deux étages dépendant de la copropriété M + M et formant les lots n° 379, 323, 324, 325, 276, 411, 412, 413, 414, 422, 423, 424 et 425 auxquels sont attachés 10 105/100 120 des parties communes de l'ensemble immobilier.

Ce bâtiment comprend :

- au rez-de-chaussée : un plateau de 647 mètres carrés en partie cloisonné et offrant, à ce jour, dix bureaux plus un bloc sanitaire au premier étage dont l'ensemble permettra des perspectives de réaménagement intéressantes,
- au 1er étage : un plateau de 653 mètres carrés composé de quelques bureaux cloisonnés, une salle de réunion, une salle d'archivage, un bloc sanitaire, le tout entièrement refait à neuf,

- onze emplacements de stationnement en surface plus un en sous-sol,

- une capacité de surélévation d'un niveau du bâtiment pouvant offrir 660 mètres carrés SHON de bureaux supplémentaires.

C'est dans cet objectif que vous est proposé, ce jour, d'acquérir, dans la copropriété M+ M, les locaux sus-visés au prix de 7 450 000 F prix estimé conforme par les services fiscaux et dont le paiement s'effectuera de la manière suivante : 6 MF à la signature de l'acte de cession et le complément, soit 1,450 MF, au plus tard le 15 février 1998 ;

B - Propose, les conditions lui paraissant satisfaisantes, d'approuver cette acquisition, de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve cette acquisition et autorise monsieur le président à signer tous documents s'y rapportant.

2° - Le montant de l'acquisition, y compris les frais d'acte, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1997 - compte 213 180 - fonction 64 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,